



Séjour de botanique de terrain (5 jours) : Haute-Loire

Du dimanche 8 au samedi 14 septembre 2024, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain en Haute-Loire, autour de Ceyssac près du Puy-en-Velay.

Lors de sorties sur les sols basaltiques de cette région du Massif central, ce séjour aura pour but de permettre de découvrir la flore ou d'en améliorer la connaissance, et de s'initier ou se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes.

Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de vingt ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Quelques informations sur le programme de la semaine (données à titre indicatif, les conditions météorologiques et l'avancement des floraisons pouvant nécessiter des changements)

Ce séjour nous emmènera de la « Pinatelle du Zouave » à la cascade de la Beaume, passant par les orgues basaltiques des Estreys, le circuit des Chibottes ou le mont Bar, volcan strombolien, avec sa tourbière nichée dans le cratère...



Les participants doivent être à jour de la cotisation 2024 à l'association La Garance voyageuse



Nombre de participants :
17 personnes, maximum.

Hébergement
Domaine de Chadenac
43000 CEYSSAC
<https://chadenac.com/>



Attention ! Il est possible que le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) soit réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.

- Repas pris en commun (6 dîners, 6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi).
- Hébergement en chambre twin – draps et taie d'oreiller fournis (apporter son linge de toilette).

Les frais d'hébergement + repas seront réglés sur place lors du séjour = prévoir environ 410 € p. pers.
[seulement 2 chambres individuelles possibles, **supplément 120 €**]
chèque à l'ordre de **La Garance voyageuse**

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant **avec hébergement** seront prioritaires ; si vous ne prenez pas l'hébergement, une participation aux frais d'hébergement d'Alain et de location de salle sera demandée.

Rendez-vous au gîte **le dimanche 8 septembre à 18h pour une réunion d'accueil (pas d'accueil avant 17h)**, dispersion le **samedi 14 septembre**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques :

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Cependant, les dénivelés n'excèdent pas 300 m par jour et le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles.
- L'utilisation d'un bâton de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), ainsi que des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription et prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alainguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36 ou Laurence Fayet : laurgarance@orange.fr, 06 89 37 16 07

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : **290€**
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 290€** encaissé fin août – ou **3 chèques (100 + 100 + 90)** qui seront encaissés de façon échelonnée (fin février, mi-juin, fin août)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Haute-Loire : ci-joint un chèque de 290€ (ou 3 chèques)**

Hébergement :

☐ chambre partagée (2 personnes)

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train : gare du Puy-en-Velay

+ co-voiturage à prévoir (15 min entre Le Puy et Ceyszac)

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

Régime particulier : _____

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins également **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2024 :

☐ **20€** (tarif normal) ;

☐ **10€** (petit budget) ;

☐ **30€** (tarif couple)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30 % des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour. Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés.

Rappel : le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) pourra être réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.

Signature :